

Section départementaux

Compte- rendu du CHS CT du 21 Novembre 2018

Présents : Beaudouin Didier, Tessier Françoise et Lesiourd Véronique

Excusés : Chureau Séverine, Denis Jérôme et Dahan Pascale

La séance a débuté par la nomination d'un nouveau secrétaire de CHS CT en la personne de Maurice Chefedor (FO). Dan Marin (CGT) et Véronique Lesiourd (CFDT) sont désignés secrétaires adjoints.

Questions CFDT :

B 1- Une information sur l'interdiction de vapotage dans les lieux de travail clos (décret 2017-633) est-elle prévue?

Le vapotage en lieux clos est interdit au même titre que la cigarette aussi les vapoteurs sont priés au même titre que les fumeurs de pratiquer cette activité en dehors des locaux de travail.
Cette disposition sera intégrée au règlement intérieur lorsque ce dernier sera revu.

B2- Nous souhaiterions connaître la liste des collèges où les agents d'entretien effectuent le nettoyage des espaces extérieurs. Une tenue adéquate leur a-t-elle été fournie?

Les agents d'entretien des collèges de P Dubois, Ernée et J Monod effectuent le nettoyage des espaces extérieurs et 1 agent à Villaines la Juhel effectue le nettoyage d'un escalier externe.

Nous avons rappelé que nous souhaitons que l'ensemble des agents d'entretien des collèges aient les mêmes tâches, quelques soient les collèges, c'est à dire l'entretien interne des collèges. Pour les agents des 4 autres collèges, nous avons demandé à ce que ces fonctions soit inscrites dans leurs fiches de poste et que le temps soit comptabilisé en plus des surfaces à l'intérieur du collège.

Mme Huet devrait recenser les besoins des agents effectuant ces travaux afin qu'ils soient équipés de tenues adéquates à ces fonctions.

Section départementaux

B3- Certains agents ne disposent pas de tenue adéquate pour exercer leur activité (ex: Préleveur, peut être agent d'entretien des collèges pour le nettoyage des cours...); il est nécessaire de leur en fournir. De plus, une identification des vêtements portant le logo du CD53 permettrait une meilleure reconnaissance de ces agents dans leurs missions externes ou internes aux sites du CD53 (ex: collecteur, agents des services support, ...).

Tous les agents qui ont une nécessité spécifique dû à leur poste sont équipés d'une tenue adéquate. Les agents des collèges seront équipés prochainement.

Certains services disposent d'une dotation spécifique pour des demandes ponctuelles validées sous couvert d'une validation hiérarchique. Le magasinier du CRTL qui possède un certain stock de vêture permet cette gestion.

Pour des demandes spécifiques, les agents peuvent consulter un catalogue à disposition sous couvert de validation.

Les agents des routes ont profité de cette instance pour indiquer que les bandes fluo jaunes posent problème l'été. Elles attirent les insectes. Les entreprises privées sont toutes passées aux bandes orange qui ne présentent pas cet inconvénient.

Le marché relatif aux vêtements de travail est en cours de construction si des besoins spécifiques apparaissent c'est le moment de faire remonter les informations

Pour les fonctions support, ils disposent d'une carte professionnelle et doivent prévenir au préalable les personnes sur site afin de programmer leur intervention afin de faciliter leur venue.

B4- Nous souhaitons visiter le local de stockage de la DSI rue du pressoir salé.

Une visite a été organisée le 13 décembre en présence de M GUILLOT et de M PETIT. Mmes COLLIN et THOMAS-PLASSAIS étaient également présentes.

Plusieurs points ont été soulevés: étagères non fixées au mur, manque d'isolation du local (température basse pour du matériel neuf et sensible), infiltration d'eau possible ainsi qu'une sécurité du local légère. Le personnel ne dispose pas de matériel adéquat pour aller chercher le matériel stocké sur l'étagère du haut. Aucune disposition ne permet de travailler dans ce local (ni paille ni prise de courant) d'où une perte de temps entre ce local et EINSTEIN. Pas de zone dédiée au stockage de carton devant être repris par la société de recyclage d'où le déplacement nécessaire d'un membre de la DSI lors du passage du prestataire (temps perdu). La problématique soulevée lors du grand mercato d'octobre 2016 à savoir 2 lieux différents pour un même service démontre un manque d'optimisation de la DSI qui n'est pas de leur fait.

B5- Une instruction interministérielle publiée le 25 juillet précise les mesures à mettre en oeuvre, d'ici fin 2017, pour "développer une politique globale de sécurité" visant à protéger les établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) "tant contre les violences qui peuvent se produire au

Section départementaux

quotidien que contre la menace terroriste, aujourd'hui multiforme", Quelles sont les actions que le CD53 va mettre en place?

Cette instruction vise en premier lieu les maisons d'accueil. Le CD est en lien avec l'ARS pour ce point.

Pour notre part, nous pensons surtout aux antennes solidarités qui ne disposent plus de touches SOS ou d'alerte comme par le passé.

Le déploiement de SKYPE ne résoudra pas le problème puisque le test fait à l'antenne solidarité de Saint Nicolas n'a pas été concluant.

Cela fait maintenant plusieurs années que le dispositif ne marche plus. Nous demandons à ce qu'une solution soit trouvée autre que des portes ouvertes pendant des entretiens qui assure soit la sécurité de l'agent mais qui peut diminuer les échanges entre Assistants sociaux et la personne accueillie. Il existe des applications qui pourraient être utilisées comme au tribunal de LAVAL (un petit clic sur une petite icône sur le Bureau du PC et hop une personne de la sécurité arrive)

B6- Les maitresses de maisons d'accueil ont elles reçu un badge pour stationnement gratuit sur Laval ? Quelles sont les autres agents bénéficiant de ce dernier ?

Un certain nombre de disposition ont été mises en place pour le stationnement sur Laval. Le CD s'est rapproché de la ville de Laval pour obtenir des abonnements permettant ce type de stationnement. Elle ne peut concerner que des véhicules du type fourgon ou véhicule utilitaire. Actuellement 7 véhicules de la DI et un véhicule de l'UMAS possèdent ce dispositif. Une réflexion est engagée pour d'autres services (ex : DSI).

Par ailleurs 2 places ont été aménagées devant le CD afin de faciliter le chargement/déchargement de certains services.

Pour les véhicules personnels des collaborateurs et résidents lavallois éprouvant des difficultés de stationnement, ils sont invités à se manifester auprès de la DAG (Direction de l'administration générales) pour bénéficier de la prise en charge d'un abonnement éventuel (9€ par mois ou 99 € à l'année).

B7- Certaines vidanges de poids lourds sont effectuées au sein même des unités d'exploitation. L'ensemble des agents d'exploitation les effectuant ont-ils été formés?

Les vidanges de camion sont faites en priorité par les agents des unités d'exploitation. La formation leur est délivrée lors de l'arrivée de nouveaux véhicules. Auparavant, il y avait un responsable par véhicule d'où un bon suivi. Ce mode de gestion a été abandonné au profit de l'ensemble de l'équipe. On gagne en flexibilité (un plus grand nombre est formé) mais la responsabilisation est amoindrie, le copain peut faire : je n'ai pas le temps.

Nous aurions aimé une formalisation de cette fonction pour une plus grande sécurité.

Section départementaux

A1- Démarche Qualité de vie au Travail (QVT)

Vous avez été près de 70 % à répondre à cette enquête. C'est un document précieux sur lequel nous nous appuyerons pour améliorer les conditions de travail. Si la note globale est identique aux autres collectivités territoriales, un constat général s'en dégage. 72 % d'entre vous estiment travailler très vite et 74 % de façon intensive. Vous êtes très attachés à votre mission de service public. Près d'un agent sur 3 n'est pas satisfait de la répartition des tâches.

Cécile Rouzel fera de nombreuses réunions afin de présenter ces résultats. Nous vous engageons à y participer. Cette enquête révèle également que vous n'êtes pas contre le changement mais à partir du moment où ce dernier est partagé avec les différents acteurs de ce changement, tous collaborateurs confondus.

A2- Aménagement des locaux sociaux de l'Hôtel du département

Ces locaux se trouveront au sous-sol du conseil départemental, ils dureront jusqu'à mi-Février si tout se passe bien. Ils pourront accueillir jusqu'à 30 agents simultanément pour un coût de 55000 € HT. Lieu de convivialité, pensez à déconnecter des nouvelles technologies (Smartphone, PC) et du travail pendant ce moment afin d'échanger avec les autres et de décompresser.

A3- Programme annuel de prévention 2018

Les risques Psycho-sociaux vont être à inclure dans le Document Unique. Un apprenti vient d'arriver aux services conditions de travail afin d'épauler les référents des différents sites afin de toiler les DU. Il va y avoir également création d'une plateforme collaborative pour le DU. Il faudra donc penser à former à minima les référents pour qu'ils puissent l'utiliser. Une réunion par an entre référents sécurité d'un même secteur permet d'échanger sur les différentes problématiques du DU. Il va falloir également mettre des plans d'actions suite à l'enquête QVT.

La fin de la convention avec le FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique) aura lieu en 2018, le service des conditions de travail aura donc à charge de préparer son renouvellement.

A4- Organisation de la viabilité hivernale

Tout au long de l'année 2018, nous avons argumenté tant au CT qu'au CHS CT notre réticence à la mise en place de la viabilité hivernale à un agent surtout vis-à-vis de la sécurité de cet agent isolé et en mouvement. Après quelques périodes d'essai sur la viabilité fin 2016 début 2017, sa généralisation a lieu pour cette nouvelle période hivernale. La CGT avait demandé à ce qu'un protocole soit écrit afin d'aider les patrouilleurs à la décision de l'envoi d'un ou de deux agents pour une intervention. Elle nous est présentée à ce CHS CT. Beaucoup d'interrogation restent en suspens surtout en ce qui concerne les PTI (protection de travailleur isolé). Le rodage de ces dispositifs se fera donc cet hiver.

Section départementaux

A5- Analyses accidents de travail

5 analyses nous ont été présentées.

- Un accident dû à la fatigue excessive de l'agent. Son équipe a fortement diminué un agent étant parti à la retraite non remplacé et un autre en temps partiel thérapeutique. Arrêt une semaine pour un agent pour cause d'hématome interne au niveau du thorax.
- Un agent ayant subi une chute dans un fossé lors d'un nettoyage de balise. La chute a entraîné une lombosciatique nécessitant des séances de kiné.
- Un agent a ressenti une douleur vive au bras lorsqu'il a voulu retirer une pièce métallique fortement coincée dans la roto-faucheuse. Un arrêt de 2 semaines lui a été prodigué.
- La suivante concerne un débroussaillage fait par une entreprise privée. L'agent était en charge de ramasser les tailles de la haie. Il était seul (travailleur isolé). Le camion grue qui permet un ramassage mécanique était à l'atelier pour 8 semaines. L'agent a alors chargé grâce à une fourche les tailles de haie dans un camion basique, soit 250 kg de végétaux. Le lendemain une tendinopathie lui est diagnostiquée. Là encore l'agent était seul pour cause d'un agent en arrêt et un en congés.
- Le dernier est survenu lors de l'entretien d'ouvrage d'art (un pont). La physionomie de ces ouvrages présente souvent des difficultés pour leur entretien. Le CD est en train d'écrire des protocoles pour harmoniser les pratiques afin de ne pas mettre les agents dans des situations délicates.

2 de ces accidents sont dû à du manque de personnel. Les équipes sont de plus en plus petites et au moindre problème les situations de travail deviennent critiques mettant en danger les agents.